

Conseil communal Aigle



Aigle, le 19.06.2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2023-09 relatif à**

**Préavis municipal N° 2023-09 du lundi 15 mai 2023, relatif à la prolongation de la zone
réservée "En Martinet"**

Commission composée de :

Président : Marc-Olivier DRAPEL (PLR)
Membres : Didier BADAN (UDC) Absent(e) excusé(e)
 Philippe BELLWALD (EA)
 Luc DELADOEY (ALT)
 Murat ERDENIZ (PSA)
 Louis GOY (VERT)
 Pierre Alain SCHWEIZER (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 31 mai 2023 à la Salle Chevron de l'Ancienne Maison de Ville. La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic, Grégory Devaud, que nous remercions pour sa participation aux débats et ses réponses à nos questions.

Nous ne répéterons pas toutes les informations contenues dans le préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques compléments et précisions que nous jugeons utiles pour la prise de position du Conseil communal.

Le Conseil communal, dans sa législature précédente, a accepté le préavis municipal 2017-15 relatif à l'adoption de la zone réservée en Martinet pour une période de 5 ans. Cette période, selon l'art. 46 LATC, peut être prolongée de maximum 3 ans, lorsque la sauvegarde des buts et des principes régissant l'aménagement du territoire l'exige.

Bien que cette procédure soit une formalité administrative, Monsieur le Syndic nous a assuré que tous les propriétaires concernés avait été consultés afin de les informer concrètement sur cette prolongation de période et qu'aucune opposition n'a été formulée par ces derniers.

Afin d'y assurer un développement en accord avec la future affectation ainsi qu'avec la variante retenue pour le projet d'enterrement des lignes de trains TPC, il a été rappelé à la Commission que la Municipalité se doit de préserver ce secteur "En Martenet" en zone réservée .

La Commission a également noté que l'affectation du secteur "En Martenet" a été intégrée dans le Plan d'affectation communal. Ce PACom est en phase finale, avec un examen dans le courant de l'été auprès des services cantonaux, puis le dossier sera retourné à la Municipalité d'Aigle dans un délai de 3 à 6 mois. Une présentation publique sera effectuée avant la mise à l'enquête.

La CoFin n'a pas été consultée par la commission adhoc étant donné qu'il n'y a pas d'incidences financières.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le Préavis n° 2023-09 du 15 mai 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver la prolongation de la zone réservée "En Martenet" pour trois ans non-renouvelables
2. d'autoriser la Municipalité de poursuivre la procédure en vue de mener à bien le projet jusqu'à son entrée en vigueur.

Oui	:	6
Non	:	0
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	Accepté à l'unanimité

Pour la commission

Le rapporteur

Marc-Olivier DRAPEL (PLR)

